AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**218C1989**
FR0000120271-FS1184

14 décembre 2018

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**TOTAL S.A.**

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 14 décembre 2018, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 12 décembre 2018, par l'intermédiaire des sociétés JP Morgan Securities LLC[1], JP Morgan Securities plc[1] et JP Morgan Chase Bank, National Association[1] qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société TOTAL S.A. et détenir indirectement 138 085 347 actions TOTAL S.A. représentant autant de droits de vote, soit 5,23% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|---|---|---|---|---|
| JP Morgan Securities LLC | 63 319 | ns | 63 319 | ns |
| JP Morgan Securities plc | 138 022 020 | 5,23 | 138 022 020 | 4,98 |
| JP Morgan Chase Bank, National Association | 8 | ns | 8 | ns |
| **Total JP Morgan Chase & Co.** | **138 085 347** | **5,23** | **138 085 347** | **4,98** |

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions TOTAL S.A. sur le marché et de la fin de l'exemption de trading qui en a résulté (article 223-13 I, 2° du règlement général).

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 9 182 003 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 6 254 000 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 38 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 21 décembre 2018 et le 16 décembre 2022 et exerçables à des prix compris entre 44 € et 60 € par action TOTAL S.A., (ii) 635 607 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 7 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 21 décembre 2018 et le 18 décembre 2020 et exerçables à des prix compris entre 39,35€ et 54 € par action TOTAL S.A., (iii) 2 191 400 actions TOTAL S.A. résultant de la détention de 22 contrats « *physically-settled put options »* à dénouement physique, exerçables entre le 21 décembre 2018 et le 18 décembre 2020 à des prix compris entre 22 € et 60 € par action TOTAL S.A., (iv) 100 000 actions TOTAL S.A. résultant de la détention de d'un contrat « *physically-settled put options »* à dénouement physique, exerçable jusqu'au 20 décembre 2019 au prix unitaire 54 € par action TOTAL S.A. et (v) 996 actions TOTAL S.A. (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 2 640 602 007 actions représentant 2 770 811 788 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 10 767 060 actions TOTAL S.A. (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 8 978 299 actions TOTAL S.A. au titre de 20 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 21 décembre 2018 et le 17 décembre 2021[3], (ii) 1 723 565 actions TOTAL S.A. au titre de 3 contrats « *cash-settled future* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 21 décembre 2018 et le 17 décembre 2021[4], et (iii) 65 196 actions TOTAL S.A.[5] résultant de la détention d'un contrat « *physicallysettled convertible bond* » à dénouement monétaire arrivant à échéance le 2 décembre 2022 et exerçables au prix 58,28 € par action TOTAL S.A.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 2 150 actions TOTAL S.A. (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention d'un contrat « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 17 juin 2019[3].

———

[3] Sur la base d'un delta de 1.
[4] Sur la base d'un delta de 0,26.
[5] Taux de conversion d'environ 0,017.